

ECOLE DE LA ROSELIERE : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

• Présents :

- Enseignants : Mme PHILIPPE (CP/CE1), Mme WEBER (MS) Mme SKORA (CM1/CM2), Mme BRICE (GS), Mme ROSSEL (PS), M. MAGNIN (CE1/CE2), Mme BERRARD (CE1/CE2), Mme MOUTARLIER (CM1/CM2), Mme PERARD (GS/CP), Mme WEBER (RASED psychologue scolaire), Mme ROSSI (remplaçante)
- Représentants des parents : Mme LAMBALOT, Mme MOREY, Mme ROCHE, Mme CAPITAINE, Mme BERNINI, Mme DUSOIR, Mme FRANCOIS, Mme HEMART, Mme RAPHAT
- Maires ou représentants des municipalités : Mme GOUSSET (présidente du SIVU et mairie de Saulnot), Mme KAMENER (mairie de Granges-le-Bourg), Mme BOUGAUD (mairie de Sécenans), Mme BELZ (mairie de Villers-sur-Saulnot), Mme ANDREY (mairie de Crevans), Mme GRAEHLING (mairie de Crevans), M. WALZ (mairie de Granges-la-Ville), M. MATHEY (mairie de Chavanne),

• Absents excusés :

- Mme COULON (CE2), Mairie de Le Vernoy

I) Bilan des élections des représentants des parents d'élèves.

- Cette année, 9 parents se sont présentés pour les élections. Tous étaient regroupés sur la même liste. Les élections se sont déroulées le vendredi 8 octobre 2021. Le vote s'est fait uniquement par correspondance.
- Sur 305 parents inscrits, 106 ont voté (34%) ;
- Cette année, les parents d'élèves élus sont : Mme BERNINI, Mme CAPITAINE, Mme DUSOIR, Mme FRANCOIS, Mme HEMART, Mme LAMBALOT, Mme MOREY, Mme RAPHAT, Mme ROCHE.

II) Effectifs à la rentrée 2021 et répartition pour l'année scolaire 2021-2022

- A ce jour 215 élèves sont inscrits à l'école.

• Répartition à la rentrée 2021

PS : 24	MS : 24	GS : 21	GS/CP : 22 (6+16)	CP/CE1 : 23 (10+13)
CE1 : 24	CE2: 26	CM1/CM2 : 26 (15 + 11)		CM1/CM2 : 25 (14+11)

- 3 départs d'enfants sont prévus.

III) Le règlement intérieur

- Comme chaque année, le conseil d'école procède à l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'école. Ce règlement sera distribué à chaque famille et il devra être signé par les parents et les élèves. Quelques précisions sont apportées cette année :
 - les parents doivent vérifier que leurs enfants viennent à l'école dans une tenue correcte et adaptée à leur âge.
 - suite à des vols, des échanges, des pertes et des disputes, tous les jeux qui proviennent de la maison sont interdits (cartes, pop it...).

IV) Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

- Le PPMS doit être mis à jour chaque année. Ce plan permet aux écoles de se préparer en cas d'incidents majeurs qui nécessitent un confinement.
La commune de Saulnot est concernée par les risques sismiques, le transport de matières dangereuses ainsi que par le passage d'un gazoduc.
Le PPMS 2021/2022 a été mis à jour lors d'une réunion.
- Un PPMS spécial Alerte attentat ou intrusion est également élaboré. Un exercice académique est d'ailleurs prévu le jeudi 02 décembre. Nous tiendrons au courant les familles de la tenue de cet exercice.

V) Le financement du RASED.

- Un rased (réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficultés) est implanté à l'école de Saulnot depuis 2014. Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des

enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

- Depuis la rentrée, seul le poste de psychologue scolaire est pourvu. Mme Weber nouvellement arrivée remplace Mme Basset. Le poste de maître E n'a pas été attribué.
- Le budget de 1000€ voté pour l'année 2021 sera reconduit pour l'année 2022.

- Nous avons reçu cette information en début d'année scolaire : Une proposition de dotation en matériel numérique en faveur des Rased avait été faite par le conseil départemental en avril 2020. Le matériel est arrivé. Les personnels qui ont répondu à cette demande pourront très prochainement prendre possession de ce matériel. Le Rased de Saulnot est concerné. Mme Weber ira chercher le matériel (tablette) à l'inspection de Vesoul.

- Il est à noter que la connexion internet dans le bureau du Rased ne fonctionne plus. Il faudra faire intervenir FSI afin de vérifier ce qui pose problème.

VI) Protocole pédagogique en cas de fermeture d'une classe

- Selon le protocole sanitaire en vigueur, les élèves ne portent plus le masque à l'école. Si un élève est testé positif au virus du COVID, sa classe sera immédiatement fermée pour une durée de 7 jours. Dans ce cas, il convient de mettre en place un suivi pédagogique pour les élèves.
- Nous avons décidé que pour 4 jours, il n'était pas opportun d'organiser des cours en classe virtuel. Nous proposerons aux élèves des activités de révision. Les enseignants concernés par la fermeture des classes seront présents à l'école, ils pourront mettre à disposition les documents sur le blog de l'école et faire les photocopies pour que les familles puissent venir chercher le travail. Des rendez-vous téléphoniques pourront être organisés si besoin pour les enfants rencontrant des difficultés.

VII) Bilan des travaux effectués

- Les classes de Mme Pérard et Mme Moutarlier ont été repeintes pendant les vacances d'été. Il est à signaler que la peinture sur les portes de placard de la classe de Mme Pérard ne tient pas, elle s'écaille.
- La cour des maternelles a été refaite à neuf pendant ces mêmes vacances. Des structures de jeux sont en train d'être aménagées.
- Le mobilier demandé par Mme Rossel a été acheté et livré à l'école.
- Un vidéoprojecteur interactif et un ordinateur portable ont été installés dans la classe de Mme Philippe.

- Certains travaux ont été demandés mais n'ont pas été réalisés
 - remplacement de certains volets de l'école (classe de Mme Coulon et de Mme Moutarlier)
 - Mise en place d'un portique dans la cour de maternelle afin d'empêcher le passage des enfants et d'une barrière le long de l'herbe.
 - changement de la clôture autour du terrain de sport. L'actuelle est très abîmée et certaines personnes extérieures à l'école ont déjà pénétré dans l'enceinte et ont grimpé sur les préaux. Il est donc indispensable de mettre une nouvelle clôture
 - une petite partie du toit de l'école doit être restaurée. En effet, il y a quelques années, des plaques sont tombées du côté de la classe de Mme Philippe. Le sous toit s'abîme. Un devis de réparation a été signé par le SIVU mais les travaux n'ont pas encore débuté.
 - une gouttière dans la cour de récréation des maternelles pose problème. En effet, elle est située à 5m de hauteur et lorsqu'il pleut, elle fait couler l'eau de toute sa hauteur, inondant ainsi une partie de la cour. Pendant les périodes froides, la cour se transforme en patinoire.

VIII) Les activités programmées

Voici une liste des activités annuelles :

- Le père Noël viendra le dernier vendredi avant les vacances de Noël. Le SIVU offre aux classes un budget de 200€ pour permettre l'achat de matériel ou de livres pour les classes.
- Nous ferons carnaval le vendredi 11 février
- La fête de l'école aura lieu le samedi 25 juin

- L'école participera à la course des lapereaux (1km) organisée dans le cadre des 10km d'Héricourt. Cette manifestation aura lieu le dimanche 12 décembre. Les enfants (du CP au CM2) recevront le bulletin d'inscription prochainement. L'école a pour habitude de participer chaque année et de remporter le trophée de l'école la plus représentée. Cela nous permet à chaque fois de gagner du matériel pour le sport.
- Nous continuons notre travail sur le marais de Saulnot. Cette année, ce sont les classes de maternelle qui seront bénéficiaires des animations. Normalement nous devrions concrétiser ce projet par une remise de diplôme le 2 février, journée mondiale des zones humides.

⇒ Cette liste n'est pas exhaustive, elle sera complétée tout au long de l'année par d'autres activités

IX) Questions diverses

- Remplacement des ATSEM : afin de palier l'absence d'une atsem, le SIVU nous autorise de proposer à Mme Saint Dizier d'effectuer le remplacement.

- Problème signalé lors de la passation des photos : Un élève a été oublié pour la photo de portrait (il a bien fait la photo de classe). Sa maman l'a fait remarquer à la maîtresse. Celle-ci a proposé de refaire une photo. Sauf que ce n'est bien sûr pas le photographe qui s'en ait chargé mais la maîtresse. Le résultat n'est pas le même et en plus de ce fait il n'y a pas de décor autour de l'enfant. La maman a pour habitude d'offrir le portrait aux grands-parents au moment des fêtes de fin d'année. Donc elle est évidemment très déçue car le rendu n'est pas le même (en tout cas de ce qu'elle a pu voir sur la feuille de commande).

→ La photo diffusée sur le bon de commande a été rétrécie et de ce fait déformée. La vraie photo a été envoyée au photographe et un fond coloré sera mis comme pour les autres élèves.

- Question concernant les accompagnants dans le bus. En effet dans la plupart des bus il n'y a tout simplement pas d'accompagnateur. Nous avons posé la question à la communauté de commune qui nous a informés que c'était la mairie qui s'en occupait, qui nous a répondu que c'était à voir avec l'école...

→ Les mairies répondent qu'il n'y a pas d'obligation de mettre des accompagnateurs dans les bus. Auparavant, le conseil départemental donnait une subvention aux mairies afin d'employer des accompagnateurs. Depuis quelques années, cette subvention n'existe plus, c'est pourquoi il ne reste plus qu'une accompagnatrice dans un des bus. Certains parents présents proposent d'écrire aux maires afin de soulever le problème de sécurité.

- Le bus de Crevans est souvent presque complet. Que faut-il faire ?

→ L'école ne peut rien faire, il faut prévenir le conseil régional qui gère cette ligne de transport.

- Les places de parking pour les personnes handicapées sont souvent prises par des voitures qui ne sont pas autorisées à y stationner.

→ Pour rappel : "Depuis 2003, le stationnement abusif sur un emplacement réservé aux personnes handicapées est assimilé à un stationnement gênant et est puni d'une amende de 135 euros. La réglementation interdit de se garer sur une place de parking réservée aux handicapés dès lors que votre véhicule ne dispose par d'une des deux cartes prévue à cet effet."

Merci donc de laisser ces places disponibles même quand elles ne sont pas occupées. Un mail sera envoyé à toutes les familles.

Le conseil n'ayant plus de questions, M. Magnin remercie tous les participants et la séance est levée.

Le directeur, président du conseil d'école.